le ministre sur les propositions que nous avons formulées, en vue de combattre le chômage. Je n'ai aucun doute que je serais justifié à me servir de pareil comité pour des fins politiques convenables. Il n'y a rien de sinistre à engager une controverse politique avec les honorables députés à ce propos. Je recourrais certainement à ce comité, non seulement pour signaler les faits, mais pour rappeler aux honorables députés leur responsabilité à cet égard. Mais il n'y a pas eu d'autres observations, sauf la réponse du premier ministre à une autre proposition que nous avons faite, et c'était que le gouvernement n'avait pas du tout étudié les propositions du président du Congrès du travail du Canada, portant que le gouvernement devrait favoriser la tenue d'une conférence sur l'industrie et la maind'œuvre en vue d'essayer de régler, entre autres choses, ce problème.

Le premier ministre a répondu qu'on n'avait pas du tout envisagé cette question, bien que le Congrès du travail l'eût proposée d'abord dans son mémoire d'il y a un an, lorsqu'il a rencontré le cabinet. Le Congrès a renouvelé sa proposition lorsqu'il a rencontré le cabinet de nouveau il y a quelques semaines. Cette proposition a été reprise dans un discours prononcé devant la Chambre de commerce par le président du Congrès du travail du Canada à Toronto, alors qu'il a exhorté le gouvernement à convoquer des représentants du patronat et de la main-d'œuvre pour discuter certains problèmes qui intéressent essentiellement, non seulement la main-d'œuvre et le patronat, mais le pays tout entier.

Je vais maintenant rappeler au gouvernement ces propositions auxquelles nous, du parti libéral, attachons une importance considérable. D'abord, nous avons exhorté le gouvernement à se rendre compte que l'ampleur du problème, actuellement, est telle, que la responsabilité première devrait être retirée du ministère du Travail et confiée au gouvernement dans son ensemble. J'ai vu quelque part que le ministre aurait considéré pareille proposition comme une atteinte dirigée contre lui personnellement. Telle n'a jamais été notre intention, et nous ne nous sommes jamais exprimés de la sorte. Il me semble qu'il devrait être possible de discuter ces questions sans parler des personnes intéressées. Mais le problème a maintenant atteint des proportions considérables. Le ministère du Travail n'est pas en mesure, à aucun égard, d'aborder convenablement ce problème. Le problème relève du gouvernement dans son ensemble; il relève du ministre des Finances, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans ce dernier

C'est la seule observation qui a été faite par ministère, se forment des fonctionnaires qui ont une grande expérience de cette question, du ministère de la Production de défense, du ministère des Travaux publics, du ministère du Travail, évidemment, et de la Banque du Canada dont le gouverneur a exprimé récemment certaines opinions à cet égard. Il est inconcevable que le gouvernement tente simplement de confier à un seul ministère et à un seul ministre la tâche de résoudre ce problème.

> Deuxièmement, nous avons proposé au gouvernement d'établir un comité consultatif national de l'expansion économique, de l'automatisation et de l'emploi, afin d'aider à régler le problème actuel et à étudier ses aspects à long terme. Nous proposons que ce comité soit composé, non seulement des représentants appropriés du gouvernement, mais aussi de représentants de la main-d'œuvre, de l'industrie, de l'agriculture et des universités. et que cet organisme étudie vraiment les aspects économiques du problème ainsi que la possibilité de prendre des dispositions efficaces au moins pour faire face à ce problème en 1961 et 1962.

> En troisième lieu, nous avons proposé que la Chambre charge un comité parlementaire spécial d'étudier les faits intéressant le chômage et de chercher des moyens de régler le problème. Qu'a-t-on à reprocher à cette proposition? Elle a été faite en 1955 par les honorables vis-à-vis, et en particulier par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, alors simple député siégeant dans l'opposition. Il était alors appuyé par le premier ministre actuel, ainsi que par le présent ministre du Travail. Le chômage était passablement grave cette année-là,—mais il n'en était pas ainsi d'année en année,—et cette proposition a été formulée par les honorables vis-à-vis sous forme d'amendement à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, et je demande maintenant au ministre Travail, au leader de la Chambre, le ministre du Commerce, comment ils peuvent occuper leurs sièges jour après jour et refuser de mettre en œuvre une chose qu'ils ont euxmêmes proposée?

> Je prie le gouvernement d'établir dès maintenant un comité parlementaire du chômage. Un tel comité pourrait faire beaucoup de choses. S'il y a confusion dans les chiffres, bien que je ne le pense pas, ce comité pourrait les étudier et dire, en cas de doute, quels sont ceux qu'il faut retenir. Il pourrait voir si le programme de travaux d'hiver a vraiment donné du travail à 33,000 personnes ou s'il n'en a donné qu'à un très petit nombre outre ceux qui, normalement, auraient travaillé à des entreprises que les municipalités auraient, de toute façon, mises à exécution.

[L'hon. M. Martin.]